



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2398

Approbation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle à l'italienne du Théâtre des Célestins à l'association Ecrans Mixtes dans le cadre de la masterclass de Christophe Honoré lors du festival Ecrans Mixtes

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2398 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LA SALLE A L'ITALIENNE DU THEATRE DES CELESTINS A L'ASSOCIATION ECRANS MIXTES DANS LE CADRE DE LA MASTERCLASS DE CHRISTOPHE HONORE LORS DU FESTIVAL ECRANS MIXTES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Ecrans Mixtes lutte contre toutes les discriminations, notamment LGBTQI+, des femmes et minorités de genre, par le biais fédérateur du cinéma. Elle rend visible à tous les publics un cinéma peu diffusé et encourage la réflexion, les échanges et la découverte d'autres expressions artistiques lors de temps forts autour de la projection de films.

L'association organise une fois par an, un festival de cinéma queer portant sur ces thématiques, à Lyon et dans le Grand Lyon.

Elle a sollicité la Ville de Lyon pour la tenue d'une masterclass avec le scénariste et réalisateur Christophe Honoré, le samedi 4 mars 2023 à 14h30, aux Célestins, Théâtre de Lyon. La rencontre sera animée par Jean-Marc Lalanne, critique de cinéma.

Il a été convenu de mettre à disposition de l'association la Salle à l'Italienne.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière exceptionnelle, la gratuité de la Salle à l'Italienne, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour une demi-journée en week-end est de 5 500,00 € HT, soit 6 600,00 € TTC (TVA : 20%).

La convention d'occupation temporaire du domaine public jointe au présent rapport formalise les conditions de cette mise à disposition.

Vu l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La gratuité de la mise à disposition des espaces de la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon à l'association Ecrans Mixtes le 4 mars 2023 est approuvée ;
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous documents afférents et à l'exécuter.
- 3- Les dépenses et les recettes correspondantes seront prélevées et imputées sur les crédits du budget 2023, opération SALLES.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET